

**QUEBEC : « LE PROJET DE LOI SUR LA LAÏCITE DE L'ETAT N'EST PAS RACISTE »**  
Tribune de *Micheline Labelle*, Professeure émérite au département de sociologie de l'UQAM,  
Montréal, Québec, parue dans le Monde du 15 mai 2019

L'Assemblée nationale du Québec a été saisie, le 28 mars 2019, du projet de loi sur la laïcité de l'Etat (projet de loi n° 21). Ce projet vise à enchâsser la laïcité dans une nouvelle loi fondamentale du Québec et à affirmer que « [l]'Etat du Québec est laïque » et que cette laïcité repose sur quatre principes : la séparation de l'Etat et des religions ; la neutralité religieuse de l'Etat ; l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, et la liberté de conscience et de religion. Le port de signes religieux est interdit aux personnes exerçant un pouvoir de coercition (juges, policiers, etc.) ou d'autorité (enseignants, directeurs d'école) ; une clause protégera les droits acquis des employés actuels.

Le texte affirme que la nation québécoise a « des valeurs sociales distinctes [comparativement à celles du Canada] (...) et un parcours historique spécifique l'ayant amené à développer un attachement particulier à la laïcité de l'Etat ». Le Québec nourrit en effet une conception de la laïcité se rapprochant davantage de celle de la France, de la Belgique et de la Suisse que de la vision multiconfessionnelle qui prévaut au Canada, aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni. Et pourtant, des voix qualifient ce projet de raciste. Mais qu'entend-on par racisme ?

#### **EFFETS PERVERS**

Le racisme classique ou colonial renvoie à un ensemble de manifestations (préjugés, pratiques, ségrégation, violence et crimes haineux) et de niveaux (de l'infra-racisme au racisme d'Etat impliquant un système juridico-politique organisé). Sa fonction de domination s'appuie sur la fausse notion de « race ».

Des auteurs et des militants estiment pourtant aujourd'hui que le racisme est nécessairement systémique et que nommer la race des dominants et des subalternes est essentiel à l'antiracisme. Ils s'inscrivent dans les courants de pensée des *whiteness studies*, de la *critical race theory*, du « postcolonialisme » ou de la « décolonialité ».

Un tel discours a des effets pervers. Le racisme est devenu un *buzzword* [« mot tendance »] appliqué à toutes sortes de groupes sociaux et de situations inéquitables. De surcroît, ce détournement de langage a fait de groupes qui se définissent par la religion de supposées « races ». Un problème majeur consiste d'ailleurs en l'opposition systématique entre majorités et minorités que l'on présente comme des totalités homogènes, indépendamment de toute rigueur sociologique.

Les attaques du projet de loi 21, qualifié de discriminatoire, proviennent de divers milieux québécois, de journalistes américains, etc. Le premier ministre canadien Justin Trudeau y voit un acte de discrimination fondée sur la religion. Le philosophe Charles Taylor estime pour sa part que le projet de loi est insoutenable et sème la peur et la division. Enfin, des juristes canadiens anglais affirment qu'il contrevient à la promotion et à la valorisation de la politique du multiculturalisme canadien promu par Ottawa.

#### **DES MINORITES AU SEIN DES MINORITES**

Et pourtant, à l'échelle québécoise, le gouvernement, avec cette loi sur la laïcité, ne rompt pas avec l'interculturalisme, l'approche définie par la province pour l'intégration des immigrants. En place depuis plusieurs décennies, cette politique a pour objectif la protection des minorités, vise à promouvoir le dialogue entre les diverses composantes de la société, à susciter le sentiment d'appartenance au Québec, et ceci en l'absence d'une citoyenneté québécoise clairement affirmée.

Elle s'accompagne également d'une politique d'accès à l'égalité à l'emploi dans la fonction publique pour les « minorités visibles » (terme employé au palier fédéral), les Autochtones, les femmes et les personnes handicapées, ainsi que de plans d'action dans la lutte contre le racisme. Rien de tout cela n'est menacé par l'adoption de la laïcité.

#### **QUEBEC : VERS UNE REDEFINITION DE LA LAÏCITE ?**

Le projet de loi 21 sur la « laïcité de l'Etat », déposé fin mars par le gouvernement québécois, fait débat. Il prévoit d'interdire aux fonctionnaires en position d'autorité, notamment juges, policiers et enseignants, de porter des signes religieux au travail. Pour ses opposants, ce projet remet en cause l'égal respect que l'Etat doit à tous les citoyens. Pour ses partisans, il est nécessaire car les actuels « accommodements raisonnables » fragilisent les droits des femmes. Le projet de loi sera examiné en commission parlementaire du 7 au 16 mai.

Pour le philosophe Jocelyn Maclure : « La présente crispation sur la laïcité québécoise est malheureuse » Pour l'avocate Christiane Pelchat : « La laïcité renforce l'égalité entre les citoyennes et les citoyens »

Les accusations de racisme les plus virulentes proviennent en fait de certaines minorités au sein des minorités. Lors d'une manifestation organisée par le Collectif canadien anti-

**QUEBEC : « LE PROJET DE LOI SUR LA LAÏCITE DE L'ETAT N'EST PAS RACISTE »**  
Tribune de **Micheline Labelle**, Professeure émérite au département de sociologie de l'UQAM,  
Montréal, Québec, parue dans le Monde du 15 mai 2019

islamophobie et par l'imam Adil Charkaoui, dont le radicalisme a déjà inquiété les services secrets canadiens, et où l'on a pu voir des féministes « décoloniales », des fillettes portant le hidjab et des manifestants criant « *Allahou Akbar* », le premier ministre [québécois] François Legault a été traité de « fasciste » et d'Hitler.

Selon une coalition regroupant des élus de l'ouest de l'île de Montréal, une région majoritairement anglophone, le projet de loi « *institutionnalise la discrimination* ». Le maire d'Hampstead, William Steinberg, unilingue anglais, l'a qualifié de raciste et a évoqué un « *nettoyage ethnique* », expression qui a fait scandale et qu'il a corrigée par « *nettoyage ethnique pacifique* ». Des femmes portant le hidjab affirment qu'elles ont quitté la France pour pouvoir s'afficher librement. D'autres ont déclaré que le Québec n'étant pas un pays, elles émigreront là où règne « *le multiculturalisme canadien* ».

#### **LOUPE PATERNALISTE**

Ce discours accusateur a trouvé des appuis indéniables chez trois philosophes qui, dans une tribune parue dans *Le Devoir*, voient « *les jeunes femmes musulmanes* », sous la loupe la plus paternaliste qui soit, comme des victimes dénuées en soi de toute autonomie et de capacité d'agir. Pourtant, un sondage de mars 2019 démontre que 67 % de la population est favorable à la laïcité de l'Etat (75 % des francophones, 46 % des non francophones). A Montréal seulement, 63 % de la population est en faveur de l'interdiction du

port des signes religieux au sein de l'Etat, 68 % en ce qui concerne les enseignants. Il n'y a donc pas ici de blocs monolithiques majorité francophone-minorités.

Des organisations de la société civile, au sein desquelles militent des citoyens issus de l'immigration, défendent vivement le projet de loi, notamment l'Association québécoise des Nord-Africains pour la laïcité (AQNAL), le Mouvement laïque québécois ou le Rassemblement pour la laïcité. Selon eux, les employés de l'Etat doivent afficher un devoir de réserve en ce qui concerne leurs convictions religieuses aussi bien que politiques.

Loin de vouloir exclure, le projet de loi sur la laïcité s'inscrit dans une perspective de citoyenneté commune et de meilleure intégration sur le marché du travail, hors des ghettos ethniques. Il nous semble donc peu pertinent, voire incongru, de traiter de racistes les citoyens et citoyennes du Québec qui appuient le projet de loi, à moins d'adopter une définition du racisme qui relève plutôt de l'imprécation que d'une analyse rigoureuse de la situation.

**Micheline Labelle** a été titulaire de la chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Elle a aussi fondé l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations en 2003, créé par cette université. A la demande de l'Unesco, elle a participé à l'élaboration du plan d'action de la Coalition internationale des villes unies contre le racisme et œuvré par la suite à l'élaboration du plan d'action de la Coalition canadienne.